



N° 18

Bulletin Municipal

Édité le 22/12 /2022

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddlamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	/
Mercredi	15 h 30/18 h	
Vendredi	16h45/17h45	13 h 45/15 h 45
Samedi	10 h / 12 h	

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations sur rendez-vous : lundi -

mardi - mercredi - vendredi : 9h/12h30 ;

Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Le samedi : 9h/12h30.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompier ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.56.98.17.

Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudeac Communauté Bretagne Centre :

www.loudeac-communaute.bzh ☎ 02.96.66.09.09

Presse locale, Les correspondants :

Ouest France : M^{me} Evelyne DE CELLES

Tél : 06.86.72.15.23 / eve.de.saintluc@orange.fr

Le Télégramme : M. Michel BOSCHER.

Tél : 06.26.07.58.39/02.96.26.00.03

boscher_michel@orange.fr

Le Courrier Indépendant : M^{me} Dominique CRASE

Tél : 06.67.76.41.69 / dcrase22@gmail.com

Mairie ☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul

Adjoints : Stéphane Foucault - Jocelyne Le Tinnier

Robert Moisan - Christelle Urvoix - Michel Harnois

Sur rendez-vous

☎ 02.96.25.40.03

DATES À RETENIR

08/01 : Vœux du Maire

21/01 : Repas à emporter – Amicale Laïque

27/01 : Loto – Ecole Notre Dame de Lourdes.

29/01 : Repas – Club de l'amitié.

INFORMATIONS MUNICIPALES

BULLETIN MUNICIPAL : Prochaine parution : le 26 janvier.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ :

Madame, Monsieur,

L'année 2022 se termine dans un climat enfin assoupli, au regard des contraintes sanitaires qui nous avaient été imposées. Nous avons retrouvé de multiples moments de rencontre en famille, entre amis et dans les milieux associatifs, ce qui a fait renaître ce besoin de dialogue et de proximité.

*Ainsi que nous l'avons annoncé, la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu **le dimanche 08 janvier 2023 à 11h** à la salle Athéna, suivie d'un apéritif « galettes-saucisses ». Nous comptons sur votre présence.*

Les festivités de fin d'année seront au rendez-vous dans les prochains jours, pour les grands et les petits. Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de merveilleux réveillons.

Henri FLAGEUL

Communiqué de M. le Maire :

Les services administratifs et techniques seront fermés **les samedis 24 et 31/12**.

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » :

➔ Pour information, la bibliothèque sera ouverte **les mercredis 21 et 28 décembre** de 15h30 à 18h.

Pas de permanences les mardis, vendredis et samedis pendant les vacances scolaires.

Merci de votre compréhension et joyeuses fêtes !

Lecture pour petits lousps : **Mardi 10 janvier**, se tiendra à la bibliothèque « Mots et Images », de 10 h à 11 h, un instant de lecture dédié aux enfants jusque 3 ans accompagnés d'un adulte. La séance est gratuite et le prêt de livres est assuré.

Le cabinet du Docteur POGANI est fermé pour raison familiale **jusqu'au 2 janvier inclus**.

DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

Ce sont des coupures d'électricité :

- **Organisées** : elles sont planifiées et mises en œuvre en dernier recours, lorsque tous les leviers disponibles ont été activés et que les économies d'électricité sont insuffisantes.
- **Localisées** : elles sont ciblées par zone géographique de 2 000 clients en moyenne (foyers et professionnels) alimentés par une même ligne électrique. Cela correspond à un quartier en ville et jusqu'à plusieurs communes en milieu rural. Plusieurs lignes électriques, réparties sur le territoire, sont concernées simultanément. Elles ne concernent donc pas toute la population.
- **Temporaires** : elles durent 2 h pour les consommateurs concernés et sont limitées au strict nécessaire afin de limiter la gêne occasionnée.

Si elles doivent être déclenchées, les coupures d'électricité auront lieu en semaine, de 8h à 13h puis de 18h à 20h. Ces plages horaires correspondent aux pointes de consommation d'électricité.

Les Français, entreprises et collectivités sont invités à réduire leur consommation par des gestes simples en particulier au moment de ces deux pointes de consommation :

Régler le chauffage à 19 degrés maximum et à 16 ou 17 degrés en cas d'absence et toute la journée en cas d'alerte «Ecowatt orange» ou «Ecowatt rouge».

Débrancher tous les appareils quand ils ne sont pas utilisés.

Utiliser les appareils électroménagers l'après-midi ou après 20h.

La veille du délestage, aux alentours de 17 h, les Français seront invités à consulter les outils mis en place par les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité de leur territoire, disponibles à partir du site de RTE, monecowatt.fr.

La mairie restera à disposition pour renseigner la population.

Ces outils permettront aux clients de saisir une adresse et de savoir s'ils sont concernés ou non par une éventuelle coupure temporaire le lendemain, et à quelle heure.

Pendant les coupures, les Français sont invités à :

- Limiter leurs déplacements.
- Appeler en priorité le 112 (appel gratuit) pour toute urgence, s'ils n'ont pas accès, par leur portable, au réseau téléphonique.
- Venir en aide aux personnes fragiles ou isolées.
- Anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien (distributeur d'argent, porte de garage, accès aux immeubles).
- Ne pas prendre l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure.
- Être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées.

ÉLAGAGE DES BRANCHES : Le défaut d'élagage des arbres et plantations appartenant aux riverains cause de multiples nuisances. En effet, les cars, lors du ramassage scolaire, les camions lors de la collecte des ordures ménagères ainsi que les engins agricoles subissent régulièrement des dommages occasionnés par des branches d'arbres qui surplombent les voies. De plus le frottement des branches sur les câbles peut interrompre les services de télécommunications. Il vous est donc demandé de réaliser ou de faire réaliser les travaux d'élagage nécessaires pour palier à toutes ces nuisances.

DIVERS

DON DE SANG : **Lundi 26 au mercredi 28 décembre**, au Foyer municipal à LOUDEAC.

Prenez rendez-vous sur www.dondesang.efs.sante.fr.

VIE ASSOCIATIVE

Association des parents d'élèves école publique

Collecte des journaux : **samedi 7 janvier de 10 h à 12 h**. Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

L'Amicale Laïque organise **le samedi 21 janvier 2023** un repas à emporter

POULET BASQUAISE – FROMAGE - TARTE AUX POMMES

Uniquement sur commande. Tarif 10 €.

Retrait dans barquette salle Athéna de 18 h à 20 h.

Cartes dans les commerces : boulangerie - Proxy - Le Relais. Également à l'Ecole Publique et auprès des membres de l'Amicale Laïque.

Réservation au 06 67 67 81 88. Infos sur Facebook Amicale Laïque La Motte. Contact allamotte22600@gmail.com

ÇA TROTTE À LA MOTTE



UN GRAND MERCI aux nombreux coureurs mottérioux, à tous les bénévoles sans qui cette belle manifestation ne pouvait avoir lieu, à tous les élus présents ainsi qu'à tous les spectateurs pour leurs encouragements sur le circuit. La remise des dons à Autisme 22, à l'ADAPEI et à la fondation de KERPAPPE sera faite lors de l'assemblée générale de mars.

Toute l'équipe de CA TROTTE A LA MOTTE vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

ASM FOOTBALL : **Matches du 15 janvier** : L'équipe A reçoit Saint Brandan Quint Fc 2 à 15 h, délégué : LE CROM C. ; L'équipe B reçoit Mur Poulancré Fc 2 à 13 h, délégué : JAN B. **Matches du 22 janvier** : L'équipe A se déplace à Fc Lie Plouguenast à 15 h : JAN B. ; L'équipe B se déplace à Plémet à 13 h, délégué : LE CROM C.

Aotféy l'euneurjiy abiénab du pèiy à l'otè -- Autrefois, l'énergie domestique renouvelable locale

Bin dé féy astour, je ouéyon caozeu su l'euneurjiy abiénab. Eun y a pa cor si lontan diq éz anéy souésant, dan lé vilaij, n'y aveu qe l boiy pour la tchuistans eu pour chaofeu l'otè à l'hivè. Le feu teu alumeu tou lé matin dan l foyeu o du boiy d fago à mèt à boud su l teurpieu l'iao à mèt à paseu su l'cafeu eu l'lai pour le déjun. Le boiy d fago feuzeu tcheur vitman pour mèt à boud eu fricaseu, pour chaofeu lontan la marmitéy d potéy je métion dé pti rondin. Su l teurpieu, je métion la galétoeur lé vendeurdi, le jou qe y aveu pa doi à la chai. A l'hivè enteur lé rpa, la journéy duran eu la neutéy je brulion dé gros atèl ou cor dé tréfeu.

Y aveu eutou le fourno qi feuzeu le pouèl, le chaofiao, le séchhard eu l four à thcheur lé rôti, à 'hivè y teu alumeu la journéy duran. La bouilloueuréy d'iao teu tenan su la plaq du fourno, à côteu du frico à tcheur, dé pia à gardeu ao chao.

Y aveu dé hèy o dé chèn alentour dé preu eu dé clo san conteu lé landieu, lé boiy, léz endreu mouillar o d la saod eu de l'aon. Tou lé diz à tchinz an, à l'hivè diq ao moy d'avri (eun fèy le coucou ariveu y teu tro tar émondeu), lé chèn d'un careu tain émondeu eu lé arbus dé héy (nouzillieu, frén, saod, châteunieu...) tain rabatu à un mèt vin à peu pré. Lé percho tain éviseu eu careu en tâ ao lon du héy, eu lé ram rendéy bin damin à fagoteu. Faleu bin conteu tra fago tou lé jou, bétô un mil par an, un bon fagotou feuzeu son san dan la journéy. Tou l boulo là teu fai o déz oöuti à bra : la haich, le faosillon ou cor la serp, poin afèr d'ésens. A l'éteu, lé percho tain chéraitteu diq à l'otè eu sieu à fair dé rondin pour le fourno, lé fago tain ramaseu dan l solieu ou cor deho dan eun moy. Le boiy là orineu tout l'euneurjiy pour l'otè san avér à s servi d'euneurjiy fosil chérayé d'ao lin. L'hivè d'après je rpésion dan lé hèy d'un aot careu.

Apré, l progrè ét ariveu, le butagaz pour la tchuistans, le fioul pour se chaofeu, le chaofiao à l'eustrisiteu ou cor ao gaz. Bin dé hèy on éteu défai, lé chèn entieu eu léz arbus min dan un tâ eu l feu ddan. Astour, y reus cor dé fosieu o du boy, dé chèn d'émond eu déz arbus, déz endreu mouillar o d la saod. Lé chèn son émondeu, le boiy de héy ét espoiteu o la tronsonouz. Lé percho son éviseu o la tronsonouz eutou mé lé ram son minz dan dé gro tâ à bruleu su pias. Lé percho son chéraitteu o l tracteur dé féy lin de l'endreu euyou q'il on éteu exploiteu. Astour fao de l'euneurjiy pâ abiénab, d lésens eu du fioul orineu d'aillou, pour avér l'euneurjiy abiénab.

Actuellement on entend beaucoup parler d'énergie renouvelable. Il n'y a pas encore si longtemps, jusque dans les années 1960, dans les campagnes, il n'y avait que le bois renouvelable pour la cuisine et le chauffage en hiver. Le feu était allumé tous les matins dans la cheminée avec du branchage de fagots pour faire bouillir l'eau du café et le lait du petit déjeuner, le bois de fagot permettant de chauffer rapidement pour faire bouillir et frire. Pour faire cuire longtemps la marmite de pot-au-feu on utilisait des petites bûches. Les vendredis, jours sans viande, sur le trépied on posait la tuile four faire la galette. Pendant l'hiver, entre les repas et la nuit, on mettait des grosses bûches à combustion lente pour le chauffage. Dans la pièce principale de la maison, il y avait aussi un fourneau qui servait de poêle, de chauffe-eau, de sèche-linge et de four pour cuire les rôtis, en hiver il était allumé toute la journée. La bouilloire était toujours sur la plaque du fourneau, on pouvait aussi y cuire à petit feu, griller des châtaignes et y maintenir des plats au chaud.

Le bois utilisé provenait des haies autour des champs et des prairies, aussi des bois, des landes et des zones humides. Tous les 10 à 15 ans, en hiver jusqu'en avril (dès qu'on entendait le coucou, il était trop tard émonder) les chênes autour d'une parcelle étaient émondés, les arbustes des haies (frênes, noisetiers, saules, pruneliers ...) étaient rabattus autour de 1,20m. Les grosses branches étaient élaguées et mises en tas le long de la haie pour faire des bûches, les petites branches étaient alignées pour faciliter la confection des fagots par la suite. Il fallait dans les 3 fagots par jour pour la cuisine soit environ mille par an, un bon fagoteur en faisait au moins 100 par jour. L'été suivant les bûches sèches étaient transportées à la maison et sciées, les fagots étaient ramassés dans le grenier ou mis en tas à proximité de la maison. Le bois des haies, coupé à la hache, au faucillon ou à la serpe, fournissait toute l'énergie domestique, sans avoir à utiliser d'énergie fossile importée de loin. L'hiver suivant on exploitait les haies d'une autre parcelle.

A partir des années 1970, est arrivé le progrès : le gaz pour la cuisine, le fioul pour le chauffage, l'électricité ou le gaz pour l'eau chaude. Beaucoup de haies, la source d'énergie renouvelable, ont été détruites, les chênes entiers et les arbustes entassés puis brûlés. Aujourd'hui, il reste des talus et des haies avec des chênes et des arbustes, des zones humides avec des saules. Le bois est partiellement exploité pour le chauffage, les chênes sont émondés, les bûches et les arbustes élaguées avec des tronçonneuses. Le branchage est mis en tas et brûlé sur place. L'exploitation de ce bois de chauffage nécessite l'utilisation d'essence pour la tronçonneuse et de fioul pour le transport parfois à grande distance, énergies non renouvelables importées de contrées lointaines.

CALENDRIER DES FÊTES 2023

DATES		MANIFESTATIONS		ASSOCIATIONS
Dimanche	8	Janvier	Vœux du Maire	
Samedi	21	Janvier	Repas à emporter	Amicale Laique
Vendredi	27	Janvier	Loto	Ecole Notre Dame de Lourdes (OGEC.)
Dimanche	29	Janvier	Repas	Club de l'amitié
Samedi	4	Février	Repas	A.S.M. Foot
Samedi	25	Février	Concert	Motte Le Son
Samedi	11	Mars	Repas	Ecole Publique (A.D.P.E.E.P.)
Dimanche	12	Mars	Chasse à courre	Société de Chasse
Samedi-Dimanche	25-26	Mars	Théâtre	Lever de Rideau
Samedi	1	Avril	Repas à emporter	Ecole Notre Dame de Lourdes (A.P.E.L)
Mardi	4	Avril	Concours de boules	Club de l'amitié
Samedi	8	Avril	Concours palets	Motte le Son
Samedi	15	Avril	Repas	ACM Hand
Samedi	22	Avril	Repas à emporter	Y 'a pas d'âge
Samedi	22	Avril	Fête des Plantes	Troqueur de Lin
Dimanche	7	Mai	Loto	Club de l'amitié
Samedi	14	Mai	Rallye	Amicale Laique
Jeudi	1	Juin	Concours de boules	Club de l'amitié
Vendredi	2	Juin	Loto	Ogec
Samedi	10	Juin	Foulées	Ça trotte à la Motte
Dimanche	11	Juin	Tournoi	A.S.M. Foot
Dimanche	11	Juin	Randonnée Pédestre	Ça trotte à la Motte
Dimanche	11	Juin	Moto-cross	Motos Loisirs
Samedi	17	Juin	Fête de la Musique	Motte le Son
Vendredi	23	Juin	Repas	Ecole Publique (A.D.P.E.E.P.)
Mardi	4	Juillet	Concours de boules	Club de l'amitié
Vendredi	8	Septembre	Forum des associations	Municipalité
Mardi	12	Septembre	Concours de boules	Club de l'Amitié
Samedi	23	Septembre	Repas	C.C.A.S.
Dimanche	24	Septembre	Loto	Club de l'Amitié
Dimanche	1	Octobre	Braderie puériculture	Amicale du Personnel
Samedi	14	Octobre	Repas	Ecole Notre Dame de Lourdes (A.P.E.L.)
Samedi	28	Octobre	Repas à emporter	Chasseur
Samedi	4	Novembre	Loto	Ecole Publique (A.D.P.E.E.P.)
Samedi	11	Novembre	Repas	Club de l'amitié
Samedi	11	Novembre	Repas	A.C.M. Hand-Ball
Samedi-Dimanche	18-19	Novembre	Théâtre	Lever de Rideau
Vendredi	24	Novembre	Repas à emporter	A.S.M Foot
Vendredi	8	Décembre	Fête de Noël	Ecole Publique (A.D.P.E.E.P.)
Samedi	9	Décembre	Téléthon	
Dimanche	10	Décembre	Arbre de Noël	Ecole Notre Dame de Lourdes
Samedi	23	Décembre	Courses pédestres	Ça Trotte à LA MOTTE